

Maîtrise les vitesses belges

Source : [Limitations de vitesse en Belgique \(2026\)](#)

Publié le 10/09/2026

Évite les amendes et la déchéance : comprends les limitations régionales, les pièges du permis provisoire et les sanctions qui te guettent.

AUTEUR



Équipe éditoriale Permis Online

Équipe Éditoriale



Vitesses par type de route

Agglomération, hors aggro, autoroute : les règles diffèrent selon ta région (Bruxelles 30, Flandre 70, Wallonie 90).



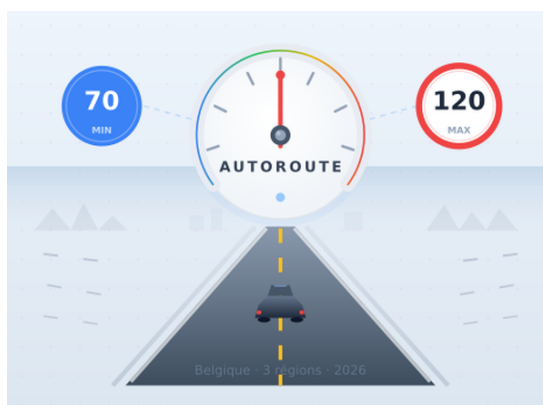
1 En agglomération

30 km/h à Bruxelles depuis 2021, 50 km/h en Wallonie et Flandre (sauf zones 30 ou 20).



2 Hors agglomération

70 km/h en Flandre (depuis 2017), 90 km/h en Wallonie : la différence régionale la plus marquée.



3 Sur autoroute

120 km/h maximum dans les 3 régions, 70 km/h minimum (sauf trafic dense ou travaux).



4 Zones spécifiques

Zones 30, zones résidentielles (20 km/h), zones de rencontre (20 km/h), tunnels urbains.

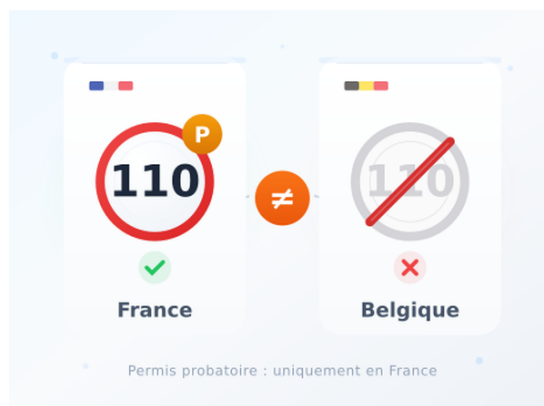
Permis provisoire

Idée reçue dangereuse : aucune limitation réduite en Belgique, contrairement à la France.



1 Mêmes vitesses que tous

M36, M18, M12 : tu roules à 120 km/h sur autoroute, pas de réduction. Le « L » ne change rien.



2 Confusion avec la France

Le permis probatoire français (110 au lieu de 130) n'existe pas en Belgique.



3 Vraies restrictions

Interdiction 22h-6h certains jours, guide obligatoire (M36/M12), circulation limitée à la Belgique.

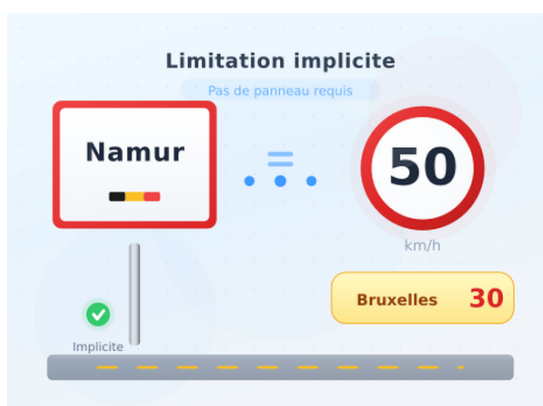
Signalisation routière

Panneaux explicites, limitations implicites, zones à limitation unique : décode la signalisation.



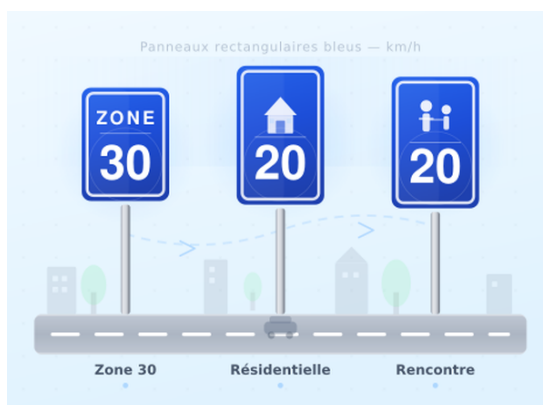
1 Panneaux de limitation

Cercle rouge avec chiffre noir. Fin de limitation : cercle barré ou nouveau panneau.



2 Limitations implicites

Panneau d'agglomération = 50 km/h (ou 30 à Bruxelles) sans autre panneau nécessaire.



3 Zones à limitation unique

Zone 30 : panneau F4a, rectangle blanc. Zone résidentielle et zone de rencontre (20 km/h) : panneau bleu F12a.

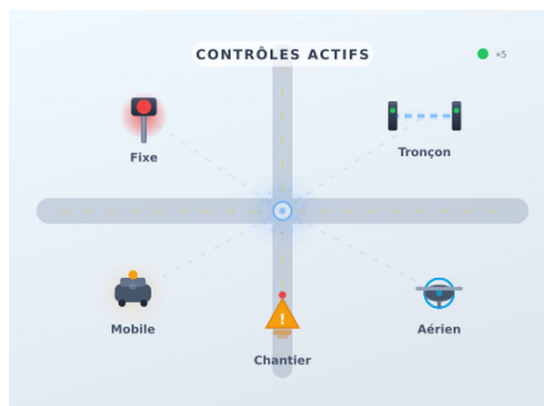
Radars et sanctions

Marges de tolérance, types de contrôles, amendes selon l'excès : ce qui t'attend si tu dépasses.



1 Marges de tolérance

6 km/h jusqu'à 100 km/h, 6% au-delà. Exemple : flashé à 136 = retenu 128 km/h.



2 Types de contrôles

Radars fixes, mobiles, tronçons, chantiers, contrôles aériens : ils sont partout.



3 Sanctions par gravité

Perception immédiate : 58 € + 12 ou 7 €/km/h (depuis le 1er juillet 2026) ; tribunal au-delà de 30 km/h en agglomération (40 ailleurs), déchéance obligatoire.



4 Jeunes conducteurs

Permis -2 ans : grand excès = tribunal, déchéance obligatoire (8 jours minimum) et au moins un examen à repasser.

Véhicules spécifiques

Camping-cars, remorques, poids lourds, motos : les limitations varient selon ton véhicule.



1 Camping-cars

-3,5t : limitations normales. +3,5t : 90 km/h autoroute, 90 km/h hors agglomération.



2 Avec remorque

90 km/h autoroute, 90 km/h hors agglomération (Wallonie), 70 km/h (Flandre), 50 km/h agglomération.



3 Poids lourds

+3,5t : 90 km/h autoroute, 90 km/h hors agglomération, 50 km/h agglomération. Interdictions spécifiques.

Spécificités régionales

Wallonie, Flandre, Bruxelles : chaque Région a ses propres règles de vitesse et d'examen.



1 Wallonie

90 km/h hors agglo maintenu, rendez-vous pédagogique avant le stage en filière libre.



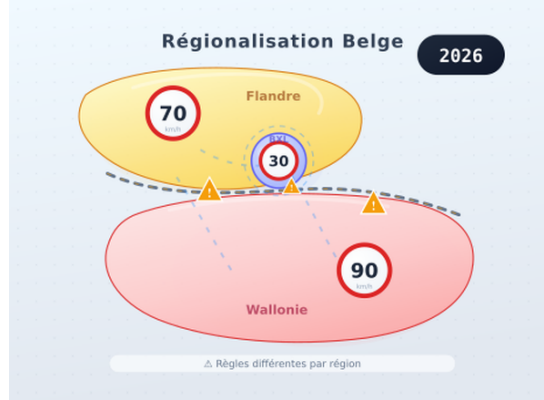
2 Flandre

70 km/h hors agglo depuis 2017, période d'essai 1 an après permis définitif avec stage si infraction.



3 Bruxelles

30 km/h généralisé depuis 2021, plus de formation premiers secours depuis le 15/08/2026.



4 Une règle par Région

Wallonie (depuis 2026 : théorique et TPR) et Bruxelles (depuis 2018 : théorique) exigent des réussites chez elles pour le pratique ; la Flandre suivra en 2027.

[Lire l'article complet ?](#)

<https://permis.online/code/vitesse/>